

Rapport transmis par Andreotti
à la commission Stragi
*SID parallelo - Operazione Gladio **

I. Les réseaux clandestins *au niveau international*

Après la Seconde Guerre mondiale, la peur de l'expansionnisme soviétique et l'infériorité des forces de l'OTAN par rapport au Kominform conduisirent les nations d'Europe de l'Ouest à envisager de nouvelles formes de défense non conventionnelles, créant sur leur territoire un réseau occulte de résistance destiné à œuvrer en cas d'occupation ennemie, à travers le recueil d'informations, le sabotage, la propagande et la guérilla.

Des réseaux de résistance furent organisés par la Grande-Bretagne, en France, en Hollande, en Belgique et vraisemblablement au Danemark et en Norvège. *La France s'occupa des territoires allemands et autrichiens soumis à son contrôle et du territoire national jusqu'aux Pyrénées, tandis que la Yougoslavie centra sa préparation militaire essentiellement sur ce type d'opérations spéciales.* Quant à notre pays, le Service Information des Forces Armées (SIFAR) étudia depuis 1951 la réalisation d'une organisation « clandestine » de résistance soit pour uniformiser dans un seul cadre opérationnel de défense les structures mili-

* Les parties en italique reproduisent les passages censurés par Andreotti.

aires italiennes avec celles des alliés, soit pour développer de telles initiatives de façon autonome portées en avant par un pays étranger en Italie septentrionale (les services italiens étaient chargés d'accueillir les organisations US homologues qui développeraient dans l'Italie du Nord des groupes clandestins. Notes du général Musco 8.12.51).

2. Stay-Behind et la participation italienne aux organes collégiaux de coordination du secteur,

Alors que la structure italienne avançait dans sa mise en place, un accord fut signé entre les services américains et le SIFAR, relatif à l'organisation et aux activités du « réseau clandestin post-occupation », accord communément appelé Stay-Behind par lequel furent confirmées toutes les obligations précédemment intervenues entre l'Italie et les USA. Ainsi, les bases furent jetées pour réaliser l'opération indiquée en code sous le nom de « Gladio ». Une fois constitué l'organisme clandestin de résistance, l'Italie fut appelée à participer, à la demande française, aux travaux du CPP (Comité Clandestin de Planification) opérant dans le cadre du SHAPE (Supreme Headquarters Allied Powers Europe). Un tel organe était chargé d'étudier la conduite de l'activité informativo-collective en cas de guerre, avec une référence particulière aux territoires susceptibles d'occupation ennemie. Dans le comité étaient déjà représentés les États-Unis, la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne et d'autres pays de l'OTAN. En 1964, notre service Informations fut invité à rejoindre le CCA (Comité Clandestin Allié), organisme chargé d'étudier et de résoudre les problèmes de coopération entre les différents pays, pour le fonctionnement des réseaux d'évasion et de fuite. La Grande-Bretagne, la France, les États-Unis, la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg et l'Allemagne de l'Ouest appartenaient déjà à ce comité.

3. L'opération Gladio

Sur la base des accords signés tour à tour avec les organisations parallèles des autres nations, le SIFAR inaugura l'organisation clandestine à travers la constitution d'une structure :

- Contrôlée par la structure officielle d'information.
- Formée d'agents opérant sur le territoire qui, au vu de l'âge, du sexe et de l'occupation, détenaient de bonnes possibilités d'échapper à d'éventuels déportations et internements.
- De gestion facile, même de la part d'une structure de commandement extérieure au territoire occupé.
- Couverte par un secret maximal et pour cette raison subdivisée dans un ordonnancement cellulaire pour réduire au minimum les dommages de dysfonctionnement.

Le réseau clandestin s'articulait ainsi :

- Service informations.
 - Service sabotage.
 - Service propagande et résistance générale.
 - Service radio-communication.
 - Service chiffres.
 - Service réception et transfert de personnes.
- Les secteurs devaient opérer indépendamment les uns des autres, dont, en théorie, ils devaient ignorer l'existence, raccordés et coordonnés à une base extérieure de repli, individualisée par le SMD en Sardaigne.

Selon le plan de travail fait par le SIFAR, l'organisation de la structure de résistance comportait :

- La formation du personnel directeur à travers un cours d'instruction auprès de la *Training Division de l'« Intelligence Service » britannique*.
- Le recrutement des chefs de réseau et des agents, avec le concours du service Informations.
- La planification géographique et opérationnelle des différents services en Italie septentrionale, à raccorder aux bureaux opérations des trois forces armées et au service Info USA.
- Le choix du matériel avec *l'Intelligence US*.

Après une longue phase de gestation en 1956, fut constituée dans le cadre du bureau « R » du SIFAR, une section entraînée dénommée SAD (Études spéciales et entraînement du personnel), à travers laquelle le SIFAR, pour la première fois dans son histoire, met en œuvre le commandement des « forces

spéciales » et de l'appareil d'organisation didactique et logistique nécessaire à leur fonctionnement.

La section, dont le responsable avait un rôle de coordinateur général de l'opération « Gladio », s'articulait en quatre groupes : l'un de soutien général, un autre de secrétariat permanent et d'activation des branches opérationnelles, un troisième de transmissions, le dernier de support aérien, logistique et opérationnel. Autre structure à la disposition de la section : le CES (Centre d'Entraînement Sapeurs).

Les lignes directrices qui uniformisent l'activité de la nouvelle section sont :

- La constitution de l'appareil directeur central et la planification générale.

- La constitution et le renforcement de la base d'entraînement, des instructeurs et des équipements didactiques.

- La constitution du centre transmissions (pour les liaisons à grande distance, activité de propagande radio, transmission de brouillage).

- La planification des éléments fondamentaux de l'organisation (sécurité, personnel, entraînement, organisation et documentation).

- La dispense de cours d'entraînement à l'étranger (auprès de l'école du service US).

- Activation des branches opérationnelles (40 noyaux parmi lesquels :

6 informations

6 propagande

10 sabotage

6 évasion et fuite

12 guérilla

5 unités de guérilla prêtes à l'emploi dans les régions stratégiques appelées : Étoile alpine, Étoile marine, Rhododendron, Azalée et Genêt.

- L'entraînement et la qualification des éléments des noyaux et des unités prêtes à l'emploi.

- La reconnaissance terrestre et aérienne des zones stratégiques.

- Le recueil de la documentation (cartographique, monographique et photographique).

- Les activités expérimentales dans le cadre du CES (aériennes, marines, parachutistes, sous-marines et terrains difficiles).

4. Les dépôts d'armes

En 1959 l'Intelligence US envoya auprès du CES les matériels opératoires destinés à équiper les noyaux et les unités opérationnelles, à dissimuler en temps de paix dans des caches appropriées enterrées dans les différentes zones d'opération.

Les matériels en question furent enveloppés dans des emballages spéciaux afin d'en assurer la parfaite conservation et, à partir de 1963, la pose des containers commença. On comptait dans ce matériel des armes portables, munitions, explosifs, bombes, poignards, couteaux, mortiers de 60 mm et canons de 57 mm, fusils de précision, transmetteurs (émetteurs radio), viseurs et différents accessoires.

A la suite de la découverte fortuite d'un container par des carabinieri aux environs de Auristna, afin d'obtenir de meilleures conditions de sécurité, on commença à partir de 1972, à récupérer tout le matériel et à le stocker dans des postes de carabinieri proches du lieu où il avait été enfoui. Les explosifs furent concentrés près du CES et du dépôt de munitions de Camponela (Nuoro). L'opération de récupération menée en 1973 permit de récupérer 127 des 139 containers.

Parmi les containers manquants :

- 2 (armes légères) furent emportés par des inconnus, sans doute à l'époque où on les avait enterrés (31.10.64).
- 8 (armes légères, matériels) furent abandonnés sur les lieux mêmes car leur récupération impliquait des démolitions inopportunes.
- 2 (un avec des armes légères, un avec des explosifs) irrécupérables parce que englobés par une extension de superficie d'un cimetière.

5. Directives sur la guerre non orthodoxe (GNO)

Dès les années 80, la réduction des exigences inhérentes aux précédentes dépositions post-Seconde Guerre mondiale et les

modifications radicales survenues au Service d'Information et de Sécurité Italien ont conduit à revoir les modalités de réalisation de la *guerre non orthodoxe*, fût-ce dans le respect par notre pays des accords internationaux.

Dans un tel contexte, *la réduction des directives du SHAPE, en particulier sur la guerre non orthodoxe, de janvier 1969, et les accords conclus au siège du Comité de Coordination Allié* ont entraîné la formation au SISMI de cadres qualifiés et gradés pour instruire du personnel externe, en cas d'invasion, sur des opérations militaires clandestines telles que :

- Informations et propagande.
- Évasion et infiltration.
- Guérilla.
- Sabotage.

Toute la conduite des opérations est confiée à du personnel du SISMI qui active une base nationale déjà prête sur notre territoire. En temps de paix, cette base assume également des fonctions d'entraînement *pour la lutte clandestine et les dépôts de matériel sous le nom conventionnel de Centre d'entraînement sapeurs et paras.*

Pour les opérations clandestines, il fut prévu au départ l'enrôlement d'un millier d'éléments environ *parmi lesquels une centaine déjà recrutés et entraînés pour les activités* d'information, de propagande, d'évasion et d'infiltration. L'entraînement et la participation à des actions de sabotage et de guérilla sont réservés à des membres du service *particulièrement sélectionnés.* *En cas de conflit, on prévoit le recrutement, au sein des cadres du service, d'un nombre indéfini de partisans (soldats).*

L'activité principale en temps de paix consiste essentiellement à rechercher et éventuellement à recruter des personnes aptes à assurer des fonctions de commandement et des éléments maîtrisant des notions spéciales.

- *L'entraînement du personnel recruté.*
- *Des exercices en commun avec les services alliés.*
- *L'acquisition et la conservation à long terme du matériel.*
- *Le contrôle du personnel déjà recruté à des fins de sécurité.*
- *L'échange d'expérience avec les services reliés entre eux.*

Le recrutement du personnel « civil » en quatre phases : individualisation; sélection, entraînement et contrôle.

La loi 80.177 prévoit :

— L'interdiction de recruter des sujets tels que membres du Parlement, conseillers régionaux, provinciaux ou municipaux, magistrats, ministres du culte ou journalistes.

— La possession de qualités garantissant « une fidélité scrupuleuse aux valeurs de la Constitution républicaine antifasciste ».

Bien sûr pas de charge pénale, ni de politique activiste, ni de participation à des mouvements extrémistes quels qu'ils soient.

Des contrôles réguliers vérifient la permanence des exigences précitées, dont le manquement implique — dans certains cas, cela s'est produit — l'exclusion de l'organisation.

6. Conclusion

On peut affirmer aujourd'hui que l'opération :

— Est prévue par des directives de l'OTAN et insérée dans la planification.

— Est réalisée et perfectionnée à des fins de sécurité absolue, surtout en ce qui concerne le contrôle sur l'emploi du matériel, dont le personnel ne pourra entrer en possession que sur l'initiative des autorités centrales et par le recours à des modalités particulières qui ne tolèrent aucune initiative autonome au niveau intermédiaire.

— Est destinée à contrarier d'éventuelles occupations étrangères du territoire national susceptibles de mettre en péril les institutions démocratiques ou la libre expression des droits constitutionnels.

A la lumière des événements récents et significatifs qui ont bouleversé l'Europe de l'Est..., le gouvernement *s'impose* de revoir toutes les dispositions en matière de guerre non orthodoxe et de promouvoir toute initiative propre à vérifier, tant sur le plan politique que sur celui de la technique militaire, l'actuelle utilité et la validité des systèmes de protection du territoire national.